



Arrêté du **14 JUIN 2022**

Portant inscription au titre des monuments historiques de l'Hôtel de Ville à ASTAFFORT

(Lot-et-Garonne)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT l'originalité de mise en œuvre dans le plan et de la technique de construction de l'Hôtel de Ville d'ASTAFFORT.

Sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 24 mars 2022,

ARRÊTE

Article premier : Est inscrit en totalité au titre des Monuments historiques l'Hôtel de Ville d'ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), situé sur la parcelle 232, d'une contenance de 391 m², conformément au plan ci-annexé, situé à ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre section AD, et appartenant en pleine propriété à la commune d'ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), demeurant place de l'Hôtel de Ville, à ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), et immatriculée avec le n° SIREN 214 700 155, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

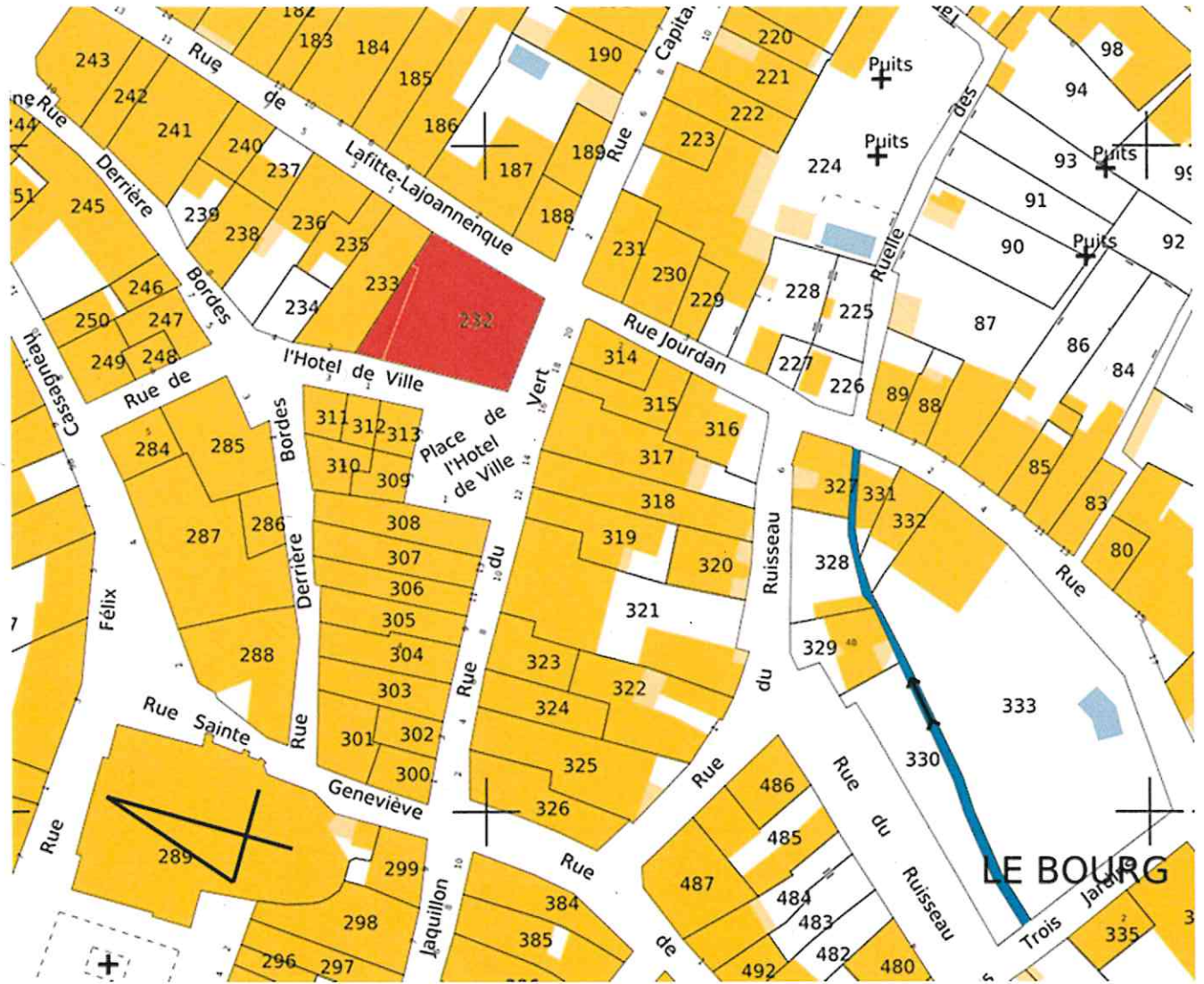
Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Bordeaux, le **14 JUIN 2022**

La Préfète de Région

Fabienne BUCCIO

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de l'Hôtel de Ville d'ASTAFFORT
(Lot-et-Garonne) :



 Elément inscrit en totalité : Hôtel de Ville d'Astaffort, située sur la parcelle AD 232